



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

juin 2021

Numéro 07



Le mot de Madame le Maire:

Dicton de circonstance ? « Qui dit, beau temps, dit, ménage de printemps » ? Il faut croire que la météo n'a pas inspiré que les touristes, mais que les habitants de tout crin en ont profité pour ranger, aérer, trier... et se débarrasser de ce qui les encombrait.

Sujet, oh combien délicat ! Et qui plus est, source de mécontentement à juste titre. Outre l'aspect visuel, l'aspect sanitaire, c'est finalement le respect de notre commune qui est au cœur des protestations. La question des déchets, tous les élus alentours y sont confrontés et agir ensemble dans le même sens, en mutualisant les moyens a été abordé en conférence des maires le 10 juin dernier, la Communauté de Commune (Granville Terre et Mer-GTM) ayant la compétence sur le territoire. La « commission déchet » de la communauté de commune peut nous aider à trouver des solutions plus efficaces et communes (éviter que des mesures mises en place dans une commune, incitent à se délester sur la commune voisine). En ce qui concerne Champeaux, le thème a été abordé en conseil et je vous invite à vous reporter à la page 6... tout en vous rappelant que gérer ses propres déchets en respectant les lieux et les procédures, c'est faire preuve de civisme et de respect. Passez le mot !

Ne pas négliger les autres pages pour autant, car les nouveautés ne manquent pas, entre autre des discussions avec le Conservatoire du Littoral sur la situation des Falaises, le fleurissement à venir, etc... Je vous laisse le découvrir...

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Attention horaires d'été des permanences à la mairie :

Du 3 juillet 2021 au 6 septembre 2021, la permanence du samedi est arrêtée. La permanence du mardi se déroulera de 14h à 18 h (au lieu de 16 h habituellement)

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 04 juin 2021 :

Voici une version synthétique du conseil, retrouvez la version complète sur le site de la mairie ou à l'affichage dans les vitrines de la mairie.

Informations générales:

* Raccordement au réseau électrique de Monsieur BODIN et Madame RASPLUS: le litige avec la Mairie initié suite à un surcoût du prix initial prévu, se termine. La vigilance sera de mise pour les prochaines demandes afin d'éviter les surcoûts.

* Litige concernant la location des gîtes communaux par Monsieur et Madame Lebrun: leur position est actuellement hors de la délibération prise en conseil municipal. Cela amène donc la mairie à passer à une facturation haute saison, ce qu'ils refusent. De plus, il existe des impayés de loyers. Leur occupation du gîte dépasse largement la date de fin initialement prévue, et des locations ont été acceptées pour les mois à venir pour d'autres personnes. Un logement à la location ayant été libéré, il leur a été proposé, ce qu'ils ont refusé.

* La courroie du tracteur tondeuse s'est cassée et la tondeuse est hors d'usage. Si l'un est réparable l'autre est à changer, ce qui entraîne des frais imprévus au budget.

* Une stagiaire, Melle Vilandrau, est présente en mairie pour six semaines. Elève ingénieur en deuxième année, elle travaille sur le plan communal de sauvegarde (obligation réglementaire sur la commune). Elle axe son travail sur la recherche documentaire et le contact avec les autres municipalités pour s'inspirer de leur expérience.

* Un isoloir pour personne à mobilité réduite a été acheté pour les prochaines élections, ainsi que tout le matériel pour le respect des règles sanitaires.

* Embauche de Monsieur Paisant pour succéder à Monsieur Paumier. Un rappel sur la procédure de recrutement avec l'aide du centre de gestion de la Manche est expliqué.

* Petits équipements: Trois panneaux d'affichages sont installés à l'entrée de la salle de convivialité. Ils sont destinés aux informations officielles.

* Le Sol Roc va être doté de deux grands bacs à déchets marins, fournis et gérés par GTM. Le panneau d'affichage a été restauré.

* Réunions: **le 30 juin 2021**, les élus locaux avec le conservatoire du littoral pour la mise en place d'une zone de préemption. **Le 9 juillet** une réunion publique organisée par le conservatoire du littoral, avec les élus et les propriétaires pour débattre du sujet ci-avant annoncé.

* Réunion publique de présentation de projet électoral par Madame Brunnaud-Rhyn et Monsieur Delaunay

* Mariage de Tiffany Belloir et Jonathan Garnier le 5 juin 2021 à la Mairie de Champeaux.

* Manifestations la semaine du 20 juillet 2020 à Carolles dans le cadre du schéma directeur vélo avec Sartilly-Baie-Bocage, Carolles, Dragey-Ronthon et Genêts.

* Un flyer «Topo-guide» de randonnée appelé «Circuit des trois cabanes» sera bientôt disponible. Il comportera notamment des informations sur les gîtes, les points d'approvisionnements avec le Café de Pays.

* Un arrêté de suppression de régie sera pris car la mairie a récupéré la régie directe de la gestion financière des gîtes. Cela simplifie l'encaissement des titres et évite la gestion du numéraire.

* Madame Bouchaud présente les interventions du festival les «Sorties de bain» entre le 27 juin et le 11 juillet 2021 avec un passage par **Champeaux le 27 juin à 19h30 d'un trio vocal burlesque.**

Vote à l'unanimité d'un bail rural à monsieur Godefroy Alain, route de Bonneville, pour 166.66 euros/hectare, payable à terme échu .

Vote à l'unanimité du règlement du solde des frais de scolarité au RPI de Dragey-Ronthon St Jean le Thomas, pour un montant de 2250 euros

Vote à l'unanimité du renouvellement du contrat de surcharge de travail temporaire de secrétariat pour Madame Lylère, avec à sa demande, une diminution de 10h à 8 heures hebdomadaires.

Vote à l'unanimité du nouveau règlement de mise à disposition de la salle de convivialité, tant pour les associations que pour les demandes privées.

Vote à l'unanimité des règles d'attribution d'emplacements publics: Définition d'un coût journalier, forfait saisonnier et annuel, avec fixation des règles d'utilisation de la prise foraine.

Gestion des déchets dans les espaces publics (voir page 4):

* réactualisation de l'information dans les lieux de collecte, rappel de l'existence de la déchèterie de Montviron.

* Ouverture à la verbalisation en cas de flagrant délit.

* Vote à l'unanimité de la facturation du reconditionnement et de l'élimination des déchets à toute personne identifiée propriétaire des déchets.

* Vote à l'unanimité du tarif de facturation à 120 euros par sac.

* Vote à l'unanimité du don au Café de Pays de la poubelle municipale installée sur son espace privé, seul endroit privé que la commune ramassait.

Étude des questions diverses;

Clôture du conseil à 22h47

Calendrier administratif :



- * Les élections départementales et régionales les **20 et 27 juin 2021**
- * Le conservatoire du littoral rencontrera les élus le **30 juin 2021 à 20h30**.
L'objectif de la réunion est la proposition du conservatoire de mettre en place une zone de préemptions sur la Falaise, dans la continuité de Carolles.

Un champelais mis à l'honneur :

Champeaux

Remise de décoration pour la cérémonie du 8-Mai



Lors de la commémoration du 8 mai 1945, René Lelandais, citoyen de Champeaux, ancien combattant et porte-drapeau, a reçu le titre de la Reconnaissance nationale, des mains d'Albert Fontaine.

Photo Ouest France



Information du comité des fêtes :

Pour les enfants de Champeaux Dimanche 11 juillet de 14h à 17h : Activités équestres offertes par le Comité des Fêtes de Champeaux.

Le comité des Fêtes de Champeaux a le plaisir d'organiser et d'offrir un après-midi de détente et de jeux autour du cheval avec les prestataires champelais :

- Les Attelages des Courlis : balade en calèche et jeu du petit cheval de trait
- Rêver Réalité : balade à poney et découverte de la voltige de cirque équestre, découverte du parc du domaine de la Basle.
- Victoire Vuerings : découverte et bien-être avec le cheval.

Tous les enfants de Champeaux sont les bienvenus, jeunes enfants, adolescents, petits-enfants en vacances. Des limites d'âge pourront être appliquées en fonction des activités. L'après-midi se terminera par un goûter offert par le Comité des Fêtes.

Inscription obligatoire avant le 4 juillet :

Par téléphone :

Aude : 06 28 36 17 33

Bruno : 02 33 50 29 81

Véronique : 02 33 50 10 49

Ou par mail: comite.fetes.champeaux@gmail.com

Information téléphonie, 3G 4G :



Le dossier continue d'avancer ! Nous en sommes à la phase de dépôt de permis de construire, mais aussi à la phase d'information du public.

Pour cela, vous pouvez venir à la mairie consulter le dossier et demander les informations qui vous manquent.

Vous pouvez également vous rendre sur le site de la commune (www.champeaux50.com) rubrique actualités. Vous pourrez ainsi consulter et/ou télécharger le document.

Pour compléter les données initiales, nous avons demandé au fournisseur d'accès, une mesure préalable du champs radioélectrique. Cette démarche gratuite permettra d'avoir une vision objective de l'impact d'une antenne après sa mise en service.

Travaux de voirie :



Ca y est enfin ! La route de la mazurie est toute neuve!

Il ne faudra pas en profiter pour rouler trop vite, bien sûr...



Rénovation des affichages :

Le temps n'épargne personne, y compris nos vitrines d'affichage.

Le panneau du Sol Roc a donc subi une rénovation (changement des plexiglas devenus opaques, décollage de affiches brûlées par les rayons du soleil, rénovation des fermetures rongées par le sel et peinture du panneau supérieur).



L'affichage municipal n'est pas non plus en reste, puisque les vitrines le long de la route ont vu leurs serrures se bloquer, et se faire envahir par l'humidité.



De plus, alors que nous devrions être dans une diminution de l'impression de documents administratifs, nous subissons une surenchère d'obligation d'affichage.

La conséquence directe est l'envahissement des vitres de la salle de convivialité. De nouvelles vitrines ont donc été posées autour de l'entrée principale de la salle de convivialité.

Elles sont plus grandes, mais surtout vous pourrez consulter les affichages à l'abri de l'auvent et en sécurité par rapport à la route. A l'heure de l'impression de la gazette, la dernière vitrine à gauche n'est pas encore



posée (retard de livraison).

Les anciennes vitrines seront réutilisées. Elle seront installées à L'Ourière et à Bonneville.

Bacs à marée :



Deux grands bacs à marée vont être installés dans les prochains jours au Sol Roc. Fournis par GTM, leur ramassage sera aussi organisé par la communauté de commune. (la photo est pour l'illustration)

Serres communautaire d'Yquelon:



Monsieur Legathe été convié par GTM à visiter les serres communautaires. Le but de ces équipements est de proposer aux communes un partenariat comprenant plusieurs options:

- * La préparation du fleurissement de la commune: A partir d'une proposition de notre part, ils s'occupent du semis, du suivi de la pousse et de la mise à disposition au printemps.

- * une aide à l'étude des besoins: des professionnels nous aident dans l'élaboration de notre plan de fleurissement

- * La mise en oeuvre sur la commune.

- * Des locations de plantes ou compositions pour des événements exceptionnels.

Les prix des plants varient en fonction des espèces et quantités commandées. Les tarifs sont malgré tout très avantageux.



Pour bénéficier de ces services, il nous faudra prendre une délibération au conseil municipal. Ce sera donc proposé à la rentrée afin de prévoir le plan de fleurissement pour l'automne.

Bienvenue:

Monsieur Paisant Hubert a pris ses fonctions d'agent polyvalent des services techniques. Il effectuera sa mission de 23h hebdomadaires du lundi au jeudi l'après midi et le vendredi la journée.

Afin de l'aider dans l'accomplissement de sa tâche, nous avons complété de manière significative l'outillage et les matériels mis à sa disposition.



Mariage:

Ce samedi 5 juin 2021,

Tiffany Belloir et Jonathan Garnier
se sont dit
oui
à la mairie

Nous leur adressons tous nos voeux
de joie et de bonheur.



Appel à candidature :

Comme annoncé lors d'un conseil municipal en fin d'année passée, et puisque les mesure sanitaires nous permettent de nous projeter plus dans l'avenir, nous mettons en place la réflexion sur

l'aménagement des aires de jeux.

Aussi, toute personne désirant participer au groupe de travail peut se signaler en envoyant un mail à l'adresse suivante : **aire-de-jeux-champeaux@orange.fr**

ou par courrier à la mairie.

Vous voudrez bien noter vos coordonnées ainsi qu'une adresse mail.

En fonction de la rapidité des réponses, nous pourrions envisager une première réunion d'ici la mi juillet, pour un lancement du groupe de réflexion à la rentrée.



«Remise en forme des gîtes» :

Le vieillissement des gîtes se fait cruellement sentir. Cette année les pannes se sont enchaînées: lave vaisselle, lave linge, ballon d'eau chaude. Nous avons aussi constaté l'obsolescence de certains équipements qui devront faire l'objet de programmation dans les investissements (télévisions, convecteurs électriques, laves linge etc). De plus, nombre d'ustensiles de cuisine sont arrivés au bout de leur vie, il en est de même pour les accessoires de literie.

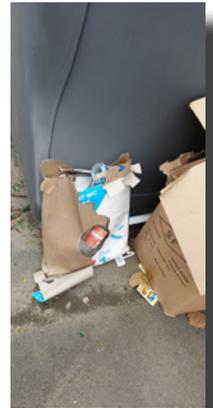
Nous devons aussi investir dans l'achat d'équipements de sécurité obligatoires (détecteurs d'incendie, extincteurs).

Monsieur Portais a donc acheté des ustensiles ménager, des couettes, des fournitures de base incontournables pour les locations estivales qui approchent.

La rénovation plus en profondeur des locaux sera étudiée et évaluée en terme de coût pour la programmation budgétaire.

Les déchets et encombrants:

Sujet récurant sur le territoire national, la commune n'échappe pas au fléau du non respect des lieux de collecte des déchets. Nombre d'habitants mettent un point d'honneur à respecter les consignes de tri et les endroits où doivent être déposés les déchets. Il en reste un certain nombre, qui pensent sans doute ne pas être concernés, et qui laissent leurs déchets sur les sites de collecte réservés au tri sélectif, quand il ne s'introduisent pas sur une propriété privée pour un dépôt sauvage. Très souvent des cartons auraient pu être déchirés pour être mis dans les containers, les sacs poubelle posés sur le sol pouvaient passer dans la trappe. Mais le pire est le dépôt d'encombrants qui doivent être apportés à la déchetterie de Montviron, et qui sont laissés à la sainte providence qui se chargera de faire disparaître l'encombrante cargaison.



Au total ces trois dernières semaines il a été ramassé 300kg d'incivilités qui seront, bien sûr, facturés à la commune. Ceci sans compter le temps perdu à la récupération, au chargement d'un camion et les aller et retours à la déchetterie.



L'argument de dire que cela a toujours existé n'est plus acceptable! Aujourd'hui plus que jamais il faut que chacun participe à l'effort collectif.

Pour rappel la déchetterie de Montviron peut fournir à chaque habitant de Champeaux une carte gratuite d'accès.



Elle est ouverte les lundis, mercredis, vendredis, samedis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. (9h et 17h en hiver)

Elle accepte tous les dépôts sauf les pneumatiques qui doivent être apportés dans un garage ou une casse automobile.

Pour information, lorsque vous achetez du matériel électroménager neuf, le magasin doit pouvoir vous reprendre le matériel usagé.



Ce que dit le code pénal :

art. 8 Article R632-1

Modifié par Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 -

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte, ou de tri des ordures.

Article R635-8

Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.

Lutte contre les doryphores :



La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, a publié un communiqué concernant la mise en oeuvre des mesures de lutte contre le doryphore de la pomme de terre.

Il fait suite à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2021 rendant obligatoire la lutte contre le doryphore dans les communes de la manche du 15 juin au 31 juillet 2021.

La lutte doit commencer dès la première apparition du doryphore, sous la forme d'œuf, larve ou insecte adulte, et concerne toutes les parcelles cultivées y compris les jardins familiaux. La personne responsable de la culture procède à sa destruction par toute méthode de lutte adaptée au

stade de développement de l'insecte, à la surface cultivée ainsi qu'au système cultural. Ces mesures de destruction sont renouvelées en fonction de l'évolution des pullulations.

Cette lutte peut prendre la forme d'une lutte biologique consistant à introduire et stimuler les organismes pathogènes ou prédateurs qui s'attaquent aux doryphores (*Bacillus thuringiensis* par exemple) ou de mesures prophylactiques (rotation des cultures, élimination des repousses...).

En cas de traitements phytosanitaires l'application se fera dans le respect des conditions d'homologation de ces produits. Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, autorisés en France, est consultable sur le site suivant : <https://ephy.anses.fr>

Les agents de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Normandie (FRE-DON NORMANDIE) procéderont à des contrôles pour vérifier la bonne exécution des traitements.

Pour tout renseignement ou question complémentaire, vous pouvez contacter le Service régional de l'alimentation à l'adresse suivante : sral.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Un peu d'histoire : (suite)

CHAMPEAUX SOUS LA 1 ère FAMILLE

Il semble que ce soit sous cette première «dynastie» que Champeaux ait réalisé un peuplement et une disposition des villages qui ne varieront pratiquement pas jusqu'au XIXe siècle. A cette époque, la partie Nord de Champeaux semble plus particulièrement avoir été mise en valeur aux dépens de la forêt de Beuvais, ou peut-être d'une zone marécageuse y existant. Sans doute y établit-on les «déffends», exploitations isolées pourvues d'un système défensif et d'un «plessis ou placin», plantations de fourrés épineux et entourées d'un profond fossé les mettant à l'abri des incursions des pillards et des loups qui infestaient les bois environnants.

LA LÉPROSERIE ST BLAISE

Tout près de ces «déffends» fut établie la léproserie St Blaise, en communauté avec les paroisses voisines, dont elle recevait indifféremment les «mezeaux», malades assignés à résidence perpétuelle. L'isolement total était en effet la seule façon de se protéger contre la lèpre, mal alors incurable et qui se transmettait par simple contact.

Plusieurs établissements analogues existaient dans l'Avranchin; notamment à Bouillon, à Genêts. et un spécial aux moines du Mont St Michel sur la falaise de Carolles, dédié à St Clément pour ne citer que les plus proches. Cette multiplicité permettait de «parquer» jusqu'à leur mort toutes les personnes atteintes de la lèpre.

Ce fut un moyen de lutte très efficace, puisqu'au XVIIe siècle il n'y a plus de lépreux. De cette maladrerie, seul subsiste un pan de mur Roman, dernier reste de la chapelle, qui pourrait remonter au XI ou XIIe siècles.

Cette léproserie fondée et dotée par Guillaume de St Jean, puissant seigneur qui fonda également l'abbaye de la Lucerne, subsistait grâce aux libéralités des seigneurs locaux et des collectivités. Ces libéralités avaient une forme de redevances fixes et provenaient de bien-fonds dont ils avaient le revenu. Les bourgeois de Coutances devaient assurer le vêtement du chapelain. Une foire était tenue le jour de l'exaltation de la croix sur la lande de Beuvais, au profit des lépreux.

Guillaume de St-Jean leur attribua tous les droits de pressurage de sa paroisse et leur fit don de trois vergées de vignes et d'un homme chargé de les exploiter, libéralités à partager entre le chapelain et les malades. Il leur faisait donner les chateaux de tous les pains de sa maison et chaque mardi une quantité de vivres égales à celle que recevaient six de ses domestiques; ceci, parce que six était le nombre initial des «méseaux», nombre qui fut rarement dépassé et s'amenuisa tellement au fil des siècles que vers 1650, ne se trouvait plus à St-Blaise que le chapelain qui venait y dire chaque semaine une messe.

Guillaume de St-Jean leur donnait en outre 26 quartiers de froment de provenances très diverses et chaque quartier pouvait être remplacé par son équivalent, soit six pains, six poules, vingt oeufs et deux oies. A ces dons s'ajoutent la possession de quelques acres de terre dans diverses paroisses et les dons faits par Gilbert de Champeaux : Le tiers de sa vigne, une dîme d'Yquelon, une «masure» à Angey.

En 1320, les «méseaux» occupant St-Blaise cèdent à Jean de la Mouche, évêque d'Avranches la disposition de la foire qui est transférée dans cette ville, moyennant une rente de quinze sols, payables à la St-Michel, douze sols revenant aux malades, trois à la fabrique. La maladrerie fut réunie à l'hôpital d'Avranches le 25 mai 1696 et sa démolition ordonnée le 17 décembre 1744. Les revenus qui étaient alors de 120 raseaux de blé et 40 livres de rente passèrent à l'hôpital: en compensation celui-ci dut admettre cinq pauvres des paroisses dont dépendait la maladrerie.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Horaires d'été mis en oeuvre dès le 3 juillet 2021 jusqu'au 6 septembre 2021